

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

10 janvier 2023

LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL  
ADMINISTRATIF

N° E22000115 /78

### Décision désignation commissaire

#### CODE : type n° 1

Vu enregistrée le 29 décembre 2022 et complétée le 5 janvier 2023, la lettre par laquelle la commune de NEAUPHLE-LE-CHATEAU demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Neauphle-le-Château ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

### DECIDE

**ARTICLE 1** : Mme Muriel BESSEYRE est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à la commune de NEAUPHLE-LE-CHATEAU et à Mme Muriel BESSEYRE.

Fait à Versailles, le 10 janvier 2023.

La présidente,



Jenny GRAND D'ESNON